

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

2019-05-17 Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable sur le périmètre de la CCST

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2019

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2019

Inscrit dans le code général des collectivités territoriales, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) consiste en une étude globale de la gestion actuelle et future de l'eau potable. Le but est de proposer aux élus les solutions techniques et économiques les mieux adaptées au bon fonctionnement du service des Eaux de la CCST. Ceci grâce à :

- l'analyse de la gestion et des infrastructures existantes,
- l'analyse des capacités actuelles et des ressources, pour satisfaire les besoins futurs,

- l'élaboration d'un programme travaux d'amélioration,
- la prévention des crises.

Après consultation des bureau d'études, la commission d'appel d'offres, réunie le 4 juillet 2019 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par le Bureau d'Etude IRH pour un montant de 57 420 euros HT.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études générales AEP. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour cette étude, à son taux maximum.

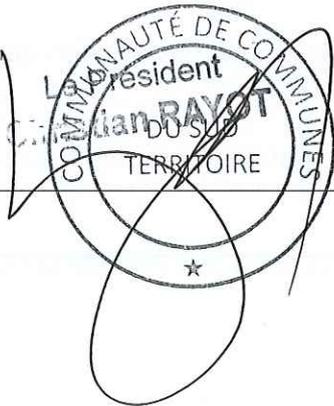
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'attribution du marché,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,
- d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières dédiées à cette étude.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 10 JUL. 2019

Le Président,



Le Président,

Christian RAYOT

